



DECISION N°23/DA/FEICOM/DG DU

07 JUL 2023

Pour la production et la fourniture des agendas vip et classiques 2024
au FEICOM

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

23/N°23/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SM/FNA

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

VU le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE Directeur Général du FEICOM ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU la Demande de Cotation N°002/DC/FEICOM/CIPM/2023 du 21 février 2023 pour la production et la fourniture des agendas vip et classiques 2024 au FEICOM

DECIDE:

Article 1er : La Société KING GEORGES, B.P : 30022 Yaoundé-Cameroun, Tél. :(237) 675 66 77 52, est déclarée adjudicataire de la Demande de Cotation citée supra, pour le montant de vingt – neuf millions neuf cent un mille neuf cent trente - huit (29 901 938) francs CFA TTC. Elle compte exécuter le marché dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service matérialisé par la délivrance du « BAT ».

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 07 JUL 2023

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP ATCR;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.

Mme Fokoyon
13/07/2023



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE